



ADOPTION DE LA PARTIE DU BUDGET 2025 DE LA VILLE DE LONGUEUIL VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES

1. Une séance extraordinaire du conseil ordinaire de la Ville de Longueuil aura lieu le 9 décembre 2024 à 9 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 4250, chemin de la Savane, Longueuil, afin d'adopter la partie du budget 2025 de la Ville de Longueuil visant ses compétences locales.
2. Les délibérations du conseil et la période de questions du public lors de cette séance porteront exclusivement sur cette partie du budget.
3. Les citoyens qui désirent prendre part à la période de questions du public peuvent le faire sur place, lors de la période de questions du public.
4. Les personnes qui désirent plutôt transmettre une question par le formulaire disponible sur le site web de la Ville, doivent préalablement s'authentifier à l'hôtel de ville. Les informations à ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante : <https://longueuil.quebec/fr/services/instances-decisionnelles>.

Longueuil, le 28 novembre 2024
Carole Leroux, avocate,
Assistante-greffière de la Ville